



Je suis italienne et je voudrais savoir la loi française

Par **veroniqua11**, le **29/01/2016** à **15:05**

bjr je suis italienne et résidente en France depuis plus de 20 ans voila je me suis mariée avec un tunisien que j'ai ramener de la Tunisie (le mariage a étai célébrer en tunisie) après presque 2 ans de notre union et née notre fille qui a 2 ans mnt j'ai demander le divorce pour violence conjugale avec certificats qui ne dépassé pas 8 jour de RTT bien sure je vous épargne toute les détaille sur la violence les menace que j'ai subit etc on et passer devant la juge et il a étai reconnus coupable des violence commise sur moi et notre fils qui avais 4 mois ou moment des violence on et passer devant la juge pour la non conciliation qui a décider que mon ex a le droit de voir notre enfant a 2 fois par mois dans un centre de médiation mon ex depuis que on a commencer notre divorce il lui on renouveler son titre de séjour 3 fois d'une période de 3 mois a chaque fois la depuis 6 mois la préfecture a refuser de lui renouveler ces papier ma question et esque quand notre divorce sera prononcer esque mon ex sera obliger de quitter le territoire Français ou esque parsque il a un enfant nee en France il n'et plus expulsable merci d'avance

Par **veroniqua11**, le **29/01/2016** à **19:46**

??